



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 février 2025

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Sont présents :

Mme JOLY, Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme HIBOUR, Adjointe au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. MINETTO, Adjoint au Maire ; Mme HORNBERGER, Adjointe au Maire ; Mme PLATINI, Adjointe au Maire ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; Mme ACHARD, Conseillère Municipale ; Mme EL HAOUTI, Conseillère Municipale ; M. HAUET, Conseiller Municipal ; M. DELVERT, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. ALIF, Conseiller Délégué ; Mme CEREDA, Conseillère Déléguée ; M. PINHEIRO, Conseiller Municipal ; Mme LEFEVRE, Conseillère Municipale ; M. AYDIN, Conseiller Municipal ; M. DEJAFFE, Conseiller Municipal ; M. RAULOT, Conseiller Municipal ; M. DAMANT, Conseiller Municipal ; M. PREDESCU-BERNARD, Conseiller Municipal ; M. PICHON, Conseiller Municipal ; M. VERLANT, Conseiller Municipal ; Mme KUBANY, Conseillère Municipale ; M. CAPPELAERE, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. REMOND par pouvoir à Mme HORNBERGER, M. PANCHER par pouvoir à Mme JOLY, M. COLLIGNON par pouvoir à Mme HIBOUR, Mme JOLLY par pouvoir à M. RAULOT

Sont excusés :

M. GONZATO, Mme GROSS, Mme BENSAAFI

Secrétaire de Séance : Mathias RAULOT

ADOPTION DE L'AGENDA 2030 - FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2025_02_06_8

I. Rappel du contexte général : cadre réglementaire

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a officialisé le concept de développement durable, défini comme un développement « économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ». Cette notion est tirée du rapport Brundtland, intitulé « *Notre avenir à tous* » et publié en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED). Le développement durable y est décrit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

L'Agenda 21, issu de ce sommet, propose un programme de 27 principes pour intégrer le développement durable au niveau local et communal, en engageant un dialogue entre collectivités, habitants, associations et acteurs économiques.

Depuis le début du XXI^e siècle, le développement durable s'est inscrit dans des cadres réglementaires français et européens, comme les Grenelles de l'environnement (2009-2010), afin de relever des défis environnementaux tels que l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques. Les Accords de Paris (2015) ont

renforcé cette dynamique en engageant les États à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'Agenda 2030, successeur de l'Agenda 21, fixe un nouveau cap pour les stratégies de développement durable à l'horizon 2030. Adopté par l'ONU en 2015, ce programme repose sur 17 objectifs de développement durable (ODD), accompagnés d'un dispositif de suivi et d'évaluation pour les collectivités et organismes engagés dans cette démarche.

Plus récemment, afin de renforcer ces initiatives, la France a introduit en 2020 le budget vert comme outil de gestion budgétaire. Cet outil classe les dépenses publiques en fonction de leur impact environnemental, dans le but de planifier, évaluer et responsabiliser les acteurs dans la transition écologique. Ainsi, depuis 2024, les collectivités territoriales doivent intégrer une annexe environnementale dans leurs comptes administratifs, afin de mesurer l'impact de leurs budgets sur la transition écologique.

II. Initiation de la démarche : Agenda 21

En 2014, la ville de Bar-le-Duc s'est lancée dans la démarche d'élaboration de son Agenda 21 pour la période 2016-2022. Cette démarche visait à répondre à l'ambition de faire de Bar-le-Duc une « éco-cité », à savoir :

- Construire la ville du futur en relevant les défis sociaux-économiques et environnementaux de demain,
- Lutter contre la précarité énergétique en agissant sur les charges liées au chauffage tant pour les locataires que pour les propriétaires,
- Améliorer les conditions de vie à Bar le Duc : une meilleure écoute des citoyens, une plus grande sécurité, un environnement plus sain, de nouveaux modes de transports, des énergies renouvelables...,
- Sa mise en œuvre s'est opérée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un diagnostic partagé du territoire communal a permis d'identifier les enjeux prioritaires, les forces et faiblesses du territoire. Dans un second temps, sur la base de ce diagnostic, des propositions d'orientations stratégiques et d'actions ont été formulées de manière collaborative.

Quatre axes stratégiques ont été retenus à l'issu des ateliers de concertation :

- Cultiver le vivre ensemble
- Mobiliser nos ressources et nos énergies
- Renforcer l'attractivité de notre ville
- Être une collectivité exemplaire

Enfin, une feuille de route comprenant 26 actions thématiques a été élaborée en concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les agents de la collectivité. À l'issue de sa mise en œuvre, un bilan a été réalisé en 2023 et est annexé à la présente délibération.

En parallèle, la Ville s'est engagée dans le programme Action Cœur de Ville pour la période 2018-2022. Ce dispositif partenarial a permis d'engager d'importantes transformations pour revitaliser le territoire : accompagnement à l'amélioration de l'habitat, soutien du commerce de proximité, aménagements urbains, mise en valeur du patrimoine et renforcement des équipements de proximité.

La dynamique du programme Action Cœur de Ville et la mobilisation de l'ensemble des partenaires ont d'ores et déjà contribué à renforcer l'attractivité de Bar-le-Duc. C'est pourquoi, la Ville a souhaité poursuivre son engagement dans le programme ACV 2 pour la période 2023-2026 et engager une réflexion sur les entrées de ville. De grands chantiers

devront être menés en prenant en compte les enjeux du développement durable, notamment pour l'aménagement de la Ville Haute et de la place Reggio.

III. Poursuite de la démarche : élaboration de l'Agenda 2030

a. Contexte et modalités d'élaboration

La collectivité souhaite renouveler sa démarche en élaborant un agenda à horizon 2030. Pour assurer une continuité et de la cohérence, elle a choisi de s'appuyer sur le diagnostic et les enjeux de développement identifiés lors de l'élaboration de l'Agenda 21.

Ces dernières décennies ont profondément transformé le territoire français, les logiques économiques et politiques ont privilégié la concentration des activités et par conséquent des populations dans les grandes villes. Cette tendance s'est accompagnée de problèmes toujours plus accentués dans les métropoles : difficultés de circulation, inflation des prix de l'immobilier, étalement urbain, pollutions pour n'en citer que quelques-unes. La crise du covid en 2020/2021 a également contribué à changer les représentations et à rendre plus désirables les villes petites et moyennes.

Dans ce cadre, une concertation a été organisée lors de l'événement *Le Baromètre*, le 17 octobre 2024 à La Barroise, réunissant des acteurs institutionnels, économiques, sociaux, associatifs et environnementaux. Plusieurs ateliers participatifs ont abordé des thèmes variés tels que la gestion de l'eau, les mobilités douces, le développement économique, la nature en ville et le tourisme. Une fresque de la Renaissance Ecologique a également été réalisée pour mieux comprendre le changement climatique et envisager des solutions d'adaptation.

Cet événement a permis de recueillir les attentes et les idées des participants pour construire l'avenir du territoire et accompagner la transition écologique. À partir de ces contributions et des enseignements de l'Agenda 21, la collectivité a élaboré une feuille de route définissant ses objectifs et projets en matière de développement durable pour Bar-le-Duc. La collectivité s'appuie également sur le guide méthodologique publié par Comité 21 en 2024 pour l'élaboration des Agenda 2030.

b. Feuille de route : un nouveau modèle d'urbanité pour les villes moyennes

Stratégie

L'Agenda 30 a l'ambition de définir un nouveau modèle urbain qui est la clef de notre attractivité à moyen et long terme. Nous pensons ici aux jeunes générations : les enfants qui naissent en cette décennie 2020 auront 20 ans en 2040, 30 ans en 2050, ils seront alors, au mi-temps de ce siècle, en âge de devenir eux-mêmes parents. Nous devons leur donner la possibilité de grandir et de s'épanouir dans une ville qui réponde aux objectifs du développement durable, qui saura s'adapter au changement climatique et faire sa part de réduction des gaz à effet de serre.

Il s'agit ici de définir un cadre référentiel, articulé aux objectifs du développement durable défini par l'ONU, qui apportera une cohérence globale à nos politiques publiques. Un récit commun de ce que nous souhaitons pour Bar le Duc à l'horizon 2030 et au-delà afin d'associer tout le monde dans la transition écologique vécue, non pas comme une régression ou une contrainte inévitable, mais bien comme une évolution souhaitable vers une nouvelle façon de vivre en ville au XXIème siècle. Il s'agit aussi de partir de l'existant, les caractéristiques d'une ville moyenne en zone rurale avec sa géographie et son histoire, et non de transposer des politiques élaborées dans les métropoles qui n'y seraient pas forcément adaptées. Il s'agit en somme de définir notre nouveau modèle d'urbanité et d'en faire un atout majeur de l'attractivité de notre territoire.

La caractéristique essentielle des villes petites et moyennes comme Bar le Duc, et leur atout majeur, est la « proximité » sur laquelle nous voulons construire notre Agenda 30 ;

proximité entre les habitants, proximité avec la nature et proximité avec tous les services qui font la qualité de vie en ville. Aussi déclinons nous notre Agenda 30 selon ces 3 axes stratégiques

Une ville conviviale : qui sait jouer collectif **Les Objectifs Développement Durable (ODD) visés : 3, 2, 8, 11, 12**

L'expression « ville à taille humaine » prend tout son sens à Bar-le-Duc, où les habitants se connaissent et entretiennent des liens de proximité. Ces réseaux locaux représentent un atout majeur pour dynamiser la vie de la cité et promouvoir les enjeux collectifs au-delà des intérêts individuels. Il est essentiel de renforcer cet « esprit d'équipe » qui constitue une véritable force pour la ville, en mobilisant des leviers adaptés.

■ Accroître la convivialité

- Réaménager et développer des nouveaux lieux de convivialité
- Accompagner le tissu associatif local
- Étoffer les animations et moments festifs à l'échelle de la ville et des quartiers

■ Favoriser un développement local responsable

- Promouvoir les circuits courts, favoriser l'alimentation durable en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.
- Soutenir et accompagner les acteurs économiques locaux
- Promouvoir un tourisme éco-responsable

■ Favoriser les liens entre les habitants

- Accroître la participation citoyenne
- Adapter la communication aux différents publics
- Faire de la culture, du sport et de l'environnement des leviers de convivialité
- Lutter contre l'isolement social

Une ville verte : qui prend soin de la nature **Les ODD visés : 13, 3, 15, 6, 14**

Si la protection de l'environnement est une priorité en elle-même, elle est aussi une condition de la santé et du bien-être des habitants. Bar le Duc bénéficie d'un environnement riche en espaces naturels de qualité qu'il importe de protéger et de valoriser, c'est un atout clef de son attractivité à l'heure où l'on sait que les villes devront s'adapter au changement climatique et participer à l'effort d'atténuation des émissions de GES.

■ Préserver les ressources, la biodiversité et développer les énergies renouvelables

- Sensibiliser et éduquer aux enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces verts pour encourager des pratiques respectueuses de l'environnement
- Protéger et développer la trame noire, verte et bleue
- Renforcer la politique de sobriété (eau, énergie, déchets) à l'échelle de la collectivité
- Accompagner les acteurs locaux dans la transition écologique
- Accompagner les initiatives privées en matière d'énergie renouvelable (habitants, entreprises, associations)
- Développer l'économie circulaire et favoriser la réduction des déchets

■ Reconnecter la ville avec la diversité de ses milieux naturels

- Aménager les espaces naturels pour en améliorer l'accessibilité et la fréquentation
- Renforcer le lien entre la ville et ses espaces naturels environnants
- Mettre en valeur les milieux naturels (cours d'eau et forêt)

■ Adapter l'urbanisme au changement climatique pour le bien-être et la santé des habitants

- Augmenter la végétalisation du territoire, désimperméabiliser et renaturer les sols
- Réduire les îlots de chaleur urbains
- Accroître la capacité du territoire à capter le carbone
- Accompagner la rénovation de l'habitat privé pour améliorer le confort d'été et d'hiver
- Sensibiliser la population aux risques liés aux pollutions
- Développer une politique de prévention des risques liée au changement climatique

Une ville apaisée : qui est facile à vivre Les ODD visés : 3, 11, 13

C'est un autre atout d'une ville moyenne comme la nôtre, il est aisé d'y vivre car l'accès aux services, commerces et espaces récréatifs est plus facile que dans les métropoles. Et si Bar le Duc n'est pas exempté d'incivilités et de délinquance, les habitants ont conscience de vivre dans un espace urbain plus sûr que dans d'autres villes. Il importe donc de renforcer ces caractéristiques d'une ville facile à vivre pour tous.

■ Permettre d'apaiser les espaces pour faire respirer la ville et ses habitants

- Définir des itinéraires de mobilités douces pour connecter les espaces : services, infrastructures de transports, espaces de travail, de loisirs, de nature
- Encourager les mobilités actives et décarbonées
- Adapter le mobilier urbain aux nouveaux besoins

■ Préserver le sentiment de sécurité des citoyens dans leur quotidien

- Garantir une police de proximité : prévention et lutte contre les incivilités
- Développer des cheminements sécurisés notamment pour les enfants et les personnes âgées
- Améliorer la communication liée aux risques
- Faire de la sécurité du territoire un atout majeur

■ Améliorer l'attractivité du territoire pour un espace dynamique et inclusif

- Maintenir les fonctions et les services (santé, commerces, éducation, loisirs...) et garantir leur accessibilité
- Dynamiser l'offre de logements et offrir un parc de logements adaptés à tous (multigénérationnel)
- Prendre en compte le handicap dans l'aménagement de l'espace public et des équipements
- Valoriser le patrimoine naturel et architectural en ville
- Faire de l'accès à la culture pour tous un marqueur identitaire de la ville

Cette stratégie constitue l'armature à partir de laquelle un plan d'actions évolutif sera construit et suivi par un comité de pilotage, qui se réunira semestriellement, en lien avec les habitants.

La mise en œuvre de ce plan d'action devra prendre en compte les répartitions de compétences et les relations avec nos partenaires à différentes échelles notamment, la Communauté d'Agglomération, le Pays Barrois, le Département et la Région.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 30 voix pour

- Adopter et mettre en œuvre l'Agenda 2030 de Bar-le-Duc
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,
Le Directeur Général des Services,



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

S²LOW

ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE



RETOUR SUR

L'AGENDA 2021

DE  BAR-LE-DUC

Direction Stratégie de Développement
et Attractivité du territoire (DSDA)

Réalisé le 02.01.25

L'ORIGINE DE L'AGENDA 21

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio officialisait la notion de développement durable, préalablement défini en 1987 comme "un développement qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" lors du rapport de Brundtland (CMED).

De ces nouvelles approches émergent un programme d'actions composés de 27 principes pour le développement durable des territoires ; l'agenda 21 qui traduit « ce qui doit être fait pour le XXI^e siècle ». Ainsi, chaque collectivité quel que soit son échelon a un rôle essentiel en matière de développement durable



Notre adaptation

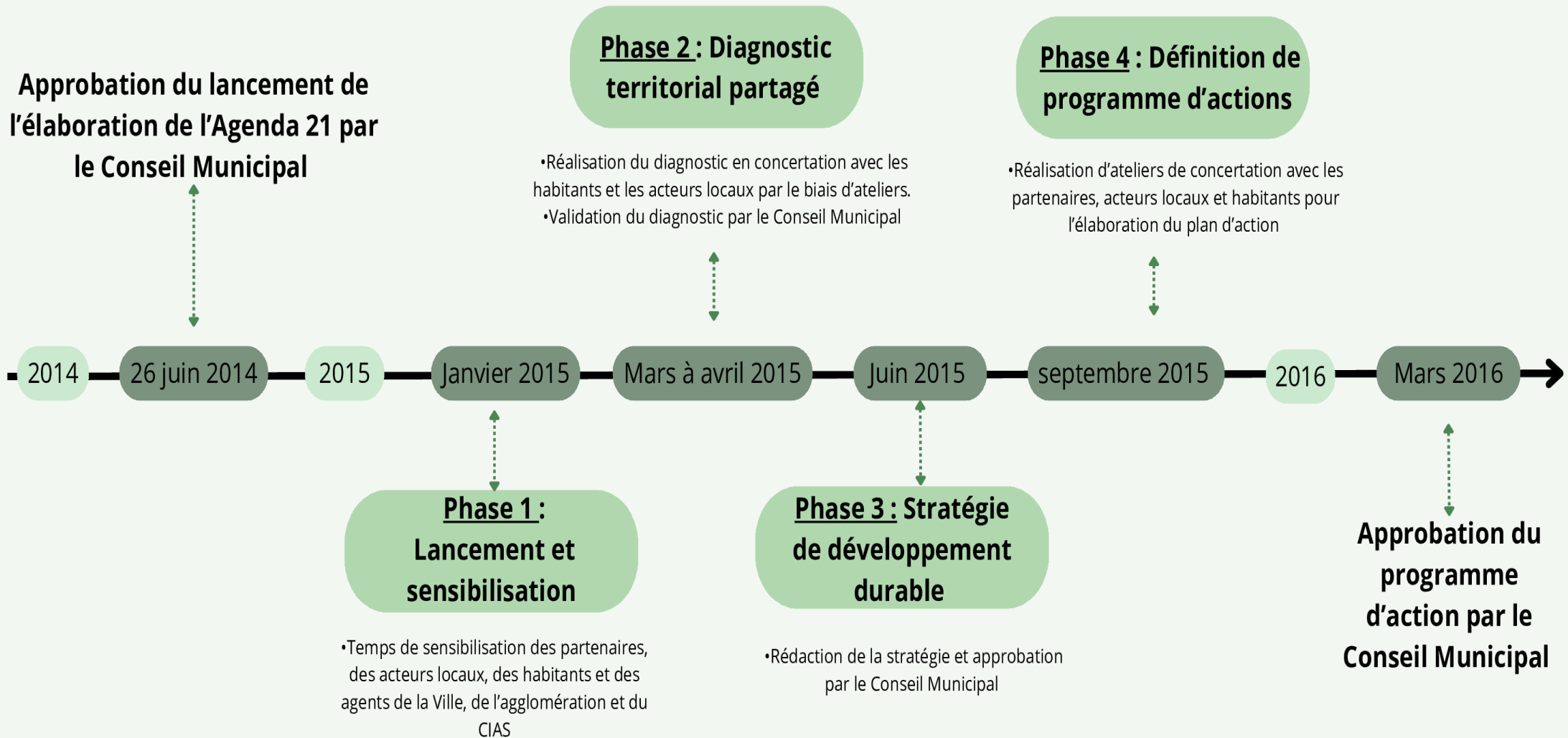
En 2014, la ville de Bar-le-Duc s'est lancée dans la démarche d'élaboration de son Agenda 21 pour la période 2016-2022. Cette démarche visait à répondre à l'ambition de faire de Bar-le-Duc une « éco-cité ».

A la suite d'une phase de diagnostic partagé, une stratégie et une feuille de route comprenant 26 actions thématiques a été élaborée en concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les agents de la collectivité.

Ce document en présente le bilan

Les grandes phases de la mise en place de l'Agenda 21 :

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE



LA DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES



Cultiver le vivre ensemble



Mobiliser nos ressources et nos énergies



Renforcer l'attractivité de notre ville



Etre une collectivité exemplaire

Bilan chiffré des actions

4 AXES STRATEGIQUES



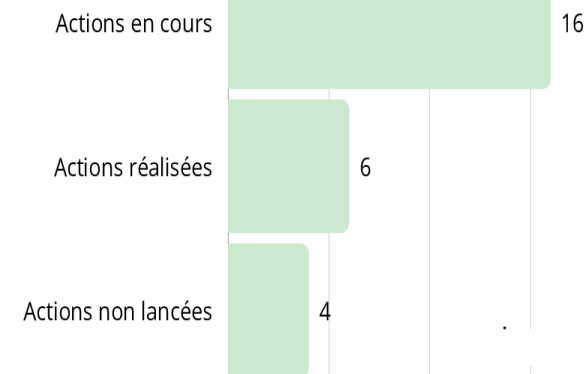
18 ORIENTATIONS
DEFINIES



26 ACTIONS RETENUES



6 actions réalisées
16 actions lancées et en cours de réalisation
4 actions non lancées



AXE 1 Vivre ensemble : *Tableau récapitulatif*

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE



ORIENTATIONS

Actions

Afficher une politique de convivialité et d'entraide pour l'épanouissement de toutes les générations de barisiens

Actions 1 : Accompagnement des actions et initiatives citoyennes **[NON LANCEE]**
Action 2 : Mise en place d'un budget participatif **[REALISE]**
Action 3 : Mesures pour l'amélioration de la coordination des actions et projets de structures **[REALISE]**

Mettre en place, aux côtés de l'agglomération Meuse Grand Sud, une politique de logements pour tous, attractifs et innovants

Action 4 : Développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants **[REALISE]**

Faire de la culture et du sport à Bar-le-Duc, des leviers de développement durable

Action 5 : Implantation d'espaces réservés à l'expression artistique libre dans l'espace public **[EN COURS]**
Action 6 : Organisation d'une fête des activités avec l'ensemble des associations barisiennes **[NON LANCEE]**

Poursuivre l'engagement de la collectivité et de ses partenaires en faveur de la solidarité et de l'accès pour tous aux services de proximité

Action 7 : Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs civiques dans les quartiers **[NON LANCEE]**

Soutenir les commerces barisiens de proximité

Action 8 : Développement d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité **[EN COURS]**

Axe 1 Quelques exemples d'actions

Mesures pour l'amélioration de la coordination des actions et projets de structures

Mettre en place un ensemble de mesures permettant d'améliorer la coordination des projets et activités associatives du territoire et les inciter à une plus grande collaboration (répertoire des activités, base d'information, mise en lien des associations). **Un comité de pilotage dédié ainsi qu'un guichet unique des subventions ont été mis en place**



Implantation d'espaces réservés à l'expression artistique libre dans l'espace public

Identifier dans les lieux publics des espaces propices à la mise en valeur des différentes formes d'expression artistique (arts plastiques, comédie...). Ces espaces peuvent être créés de manière éphémère comme pérenne. Cette action peut également s'étendre à l'utilisation des vitrines et des locaux commerciaux vides pour améliorer l'image du centre-ville et renforcer son attractivité. **Ex : Réalisation de fresques à l'ancienne gare routière, à la Côte Sainte Catherine et dans le parc de Marbeaumont**



Mise en place d'un budget participatif
Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
Extension ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE

ville en mobilisant les habitants, de nombreux projets ont été réalisés depuis son lancement

Développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants

Réfléchir à différents moyens incitatifs pour limiter la vacance sur le territoire, notamment dans les quartiers ne faisant pas l'objet d'opérations d'envergure en mettant l'accent sur l'éco-rénovation et la valorisation du patrimoine architectural barisien. **Exemple : Lancement de l'OPAH et OPAH-RU en juin 2021, campagnes annuelles de ravalement de façades et adoption du PLH**

Développement d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité

Mettre en place une action globale pour soutenir et maintenir les commerces de proximité en centre-ville et dans les quartiers. Cette action devra s'appuyer sur un partenariat important avec l'UCIA et les commerçants eux-mêmes. **Plusieurs actions mises en place telles que : Dispositif de subventions aux TPE-PME et recrutement du manager de centre-ville en lien avec la CCI**

AXE 2 Mobiliser nos ressources et nos énergies : *Tableau récapitulatif*

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
 Reçu en préfecture le 11/02/2025
 Publié le
 ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE

ORIENTATIONS	Actions
Eduquer, sensibiliser et encourager au développement durable	Action 9 : Mise en place d'un programme d'animations annuel pour le développement durable [EN COURS]
Veiller à la qualité de notre ressource en eau et faire de l'Ornain et de nos canaux des éléments structurants de notre cadre de vie	Action 10 : Dispositifs de sensibilisation à l'amélioration de nos pratiques pour la consommation d'eau [EN COURS]
Œuvrer pour une réduction significative de nos déchets et pour leur valorisation en tant que ressource économique et énergétique	Action 11 : Mise en place d'une réflexion avec les grandes surfaces et les commerçants sur la diminution des emballages des produits vendus en magasin [EN COURS]
Réaffirmer l'importance et la place de nos productions locales à travers le développement des circuits-courts	Action 12 : Organisation de marchés à thème dans les quartiers incluant la participation des producteurs locaux [NON LANCEE]
Nous mobiliser pour la transition énergétique	Action 13 : Lancement d'expérimentations autour de l'éclairage public [REALISE]

Axe 2 Quelques exemples d'actions

Mise en place d'un programme d'animations annuel pour le développement durable

Définir, à chaque début d'année, un programme d'animations à mener sur le territoire pour sensibiliser aux enjeux du développement durable et faire évoluer les pratiques des barisiens. Ces animations peuvent être menées en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants pour mettre en valeur et accompagner leurs initiatives.

Réalisation de diverses actions en lien avec l'Atlas de la Biodiversité et la prévention des déchets notamment

Dispositifs de sensibilisation à l'amélioration de nos pratiques pour la consommation d'eau

Réfléchir à la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant de réduire la consommation d'eau du robinet sur le territoire et de limiter notre impact environnemental sur la ressource.

Élimination des bouteilles d'eau lors des conseils et animations dans le cadre de la semaine du DD



VOTRE COMMERÇANT
S'ENGAGE
POUR LE
#ZERODECHET

Mise en place d'un programme d'animations annuel pour le développement durable

Réfléchir à la mise en place d'un ensemble de mesures permettant de limiter l'entrée des emballages en surplus dans les foyers barisiens et plus largement sur les problématiques liées à l'éco-responsabilité via une action partenariale avec les supermarchés et commerçants locaux.

Création d'un calendrier de collecte pédagogique et mise en place d'une campagne « Mon commerçant 0 déchet

Lancement d'expérimentations autour de l'éclairage public

Lancer des expérimentations sur l'éclairage public pour réduire l'impact environnemental et les consommations de la ville. Ces expérimentations touchent dans un premier temps le temps d'éclairage de la ville la nuit. **Elaboration et déploiement d'un plan de remplacement de l'éclairage public par des LED.**

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE

S²LOW

AXE 3 Renforcer l'attractivité de notre ville : *Tableau récapitulatif*

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE



ORIENTATIONS

Affirmer notre identité via la préservation et la valorisation de tous nos patrimoines

Action 14 : Elaboration d'un atlas partagé et amélioration de la connaissance autour des ressources naturelles de Bar **[REALISEE]**

Agir pour que chacun trouve sa place dans le monde de l'entreprise et de la formation

Action 15 : Animation de temps de rencontre et d'échange entre les acteurs de la formation et du monde de l'entreprise **[EN COURS]**

Jouer la carte de l'éco-responsabilité et de l'innovation pour la valorisation de nos zones d'activités

Action 16 : Définition et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des zones d'activités **[EN COURS]**

Accompagner la stratégie de développement touristique en mettant l'accent sur son exemplarité socio-environnementale

Action 17 : Mise en place d'une signalétique autour de la valorisation et de la situation du patrimoine **[EN COURS]**

Sortir du "tout voiture" en encourageant les modes de déplacement alternatifs

Action 18 : Définition, mise en œuvre et animation d'un plan de déplacements doux **[EN COURS]**
Action 19 : Optimisation des parkings existants et promotion du covoiturage et de la multimodalité **[EN COURS]**
Action 20 : Installation de bornes électriques de recharge **[REALISEE]**

Axe 3 Quelques exemples d'actions

Elaboration d'un atlas partagé et amélioration de la connaissance autour des ressources naturelles de Bar

En partenariat avec MNE un atlas de la biodiversité a été réalisée afin de développer notre connaissance du patrimoine naturel barisien et la faire partager aux habitants et acteurs locaux en général. Une exposition a également été réalisée dans le parc de l'hôtel de ville

Animation de temps de rencontre et d'échange entre les acteurs de la formation et du monde de l'entreprise

Mettre en place des temps d'échanges et de rencontre entre les entreprises et les organismes de formation du territoire dans le but de renforcer leur partenariat, d'améliorer leur visibilité et de rendre plus lisibles les opportunités offertes dans ces domaines auprès du grand public. **Action conduite dans le cadre de la plateforme Réseau Insertion Emploi Entreprise (PRIEE) du CIAS (service SILO)**



Mise en place d'une valorisation et de la

Réalisation de projets dans le cadre du budget participatif notamment sur le quartier Marbot

Optimisation des parkings existants et promotion du covoiturage et de la multimodalité

Signaler en entrée de ville des points de stationnement relais pour l'accès en ville et faciliter le rabattement des usagers vers le réseau de transports en commun et les voies douces.

Extension de la gare multimodale, mise en place de l'autopartage et du transport à la demande

Installation de bornes électriques de recharge

Des bornes de recharges ont été installées en lien avec la FUCLEM à proximité des lieux et équipements structurants. Ces enjeux sont pris en compte dans le cadre des projets d'aménagements urbains et de construction/rénovation d'équipements

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE

Axe 4 Etre une collectivité exemplaire : tableau récapitulatif

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE



ORIENTATIONS

Actions

Soutenir et encourager les démarches en faveur de la qualité de vie au travail

Action 21 : "Convivialité 21" **[EN COURS]**

Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi nos priorités pour demain

Action 22 : "Tous à vélo !" **[ENCOURS]**

Action 23 : Expression de notre exemplarité dans la restauration collective **[ENCOURS]**

Action 24 : Actions de réduction et de valorisation des déchets de la collectivité **[ENCOURS]**

Action 25 : Mise en place d'un ensemble d'actions pour la réduction et le suivi régulier des consommations de la collectivité **[ENCOURS]**

Suivre et mettre en œuvre l'agenda 21

Action 26 : Mise en œuvre du Contrat de ville **[EN COURS]**

Axe 4 Quelques exemples d'actions

Actions de réduction et de valorisation des déchets de la collectivité

Mettre en place un ensemble de mesures visant à réduire la production de déchets par la collectivité et évaluer cette évolution en s'appuyant notamment sur l'ensemble des propositions émises par les agents. **Installation de bacs de tri dans les bureaux et mise en place d'une filière de recyclage du papier avec l'AMIE**

Tous à vélo !

Acquisition de vélos électriques pour les déplacements des agents de la collectivité. Mise en place d'une campagne de subvention pour l'achat de vélos électriques à destination des barisiens. Installation d'abri et d'arceaux à vélos devant les équipements

Expression de notre exemplarité dans la restauration collective

Exprimer notre exemplarité dans la gestion de la restauration collective et sur les sites de restauration (sur l'organisation, la présentation des repas, la gestion des surplus et des déchets en général...)



“Convivialité 21”

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 055-215500299-20250211-2025_02_06_8-DE

S²LOW

Créer au sein des services un ensemble de temps et d'espaces de convivialité. Organisation des vœux aux personnels, d'un temps de convivialité en septembre et animations proposées par le Comité d'Action Sociale. Création d'un espace de convivialité au 2 rue Lapique temps et d'espaces de convivialité comme le repas organisé par le CAS lors des Vœux du Maire.

Mise en place d'un ensemble d'actions pour la réduction et le suivi régulier des consommations de la collectivité

Mettre en place un ensemble d'actions pour réduire les consommations de la collectivité et assurer le suivi de leur évolution tant sur le plan des consommations d'eau que des consommations énergétiques en s'appuyant sur un ensemble d'idées émises par les agents. **Installation de vannes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs de la collectivité et suivi des consommations par le service bâtiment**

Mise en œuvre du Contrat de ville

Mettre en évidence les liens entre le contrat de ville et l'Agenda 21 en identifiant les actions qui répondent aux enjeux de chacun des deux dispositifs

POUR CONCLURE

L'Agenda 21 a permis de mettre en avant les atouts et les faiblesses de notre territoire et d'engager une démarche de développement durable à l'échelle de la Ville. De nombreuses actions ont été conduites par les services de la Ville et de l'Agglomération en lien avec le tissu local (associations, acteurs économiques et citoyens). Aujourd'hui, la Ville souhaite poursuivre son engagement en adoptant un Agenda 2030 qui s'appuie sur le bilan de l'agenda 21, la concertation des acteurs locaux et les recommandations du Comité 21 pour répondre à l'ambition de développer une nouvelle forme d'urbanité et proposer un territoire encore plus convivial, vert et apaisé à horizon 2030.

et Maintenant, pour un nouvel horizon vers 2030